



NOM :

Prénom :

CERTIFICAT MEDICAL : SAISON 2020 - 2021

Madame, Monsieur,

Pour valider votre licence permettant la pratique de l'escrime, vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication. Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Pour la compétition, le médecin doit autoriser la participation en compétition et éventuellement le simple surclassement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure). Ces mentions sont autorisées par défaut (votre médecin doit rayer la ligne s'il ne l'autorise pas).

Je soussigné(e), Docteur :

Atteste avoir délivré à :

Né(e) le :

Un certificat de non contre-indication à la **pratique de l'Escrime**

- ▶ Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie (*)
- ▶ Autorise le simple surclassement (*)

Date, Signature et Cachet du médecin :

(*) Rayer les mentions inutiles

BRUZ ESCRIME

Salle de sport du Vert Buisson, 35170 BRUZ
Contact mail : contact@escrime-rennes-metropole.fr

